

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le jeudi 2 avril 2026 à 19h00

(Salle du Conseil Municipal – 2 Rue du Signal)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.
3. Indemnités des élus municipaux : Maire, Adjoint au Maire et conseillers délégués.
4. Délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
5. Définition, composition et désignation des membres des commissions communales.
6. Détermination du nombre de membres et désignation des membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
7. Election des délégués de la Commune pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG).
8. Election des délégués de la Commune pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (Smagga).
9. Election des délégués de la Commune pour siéger au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL).
10. Election des délégués de la Commune pour siéger au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER).
11. Election des délégués de la Commune pour siéger au Syndicat Intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG).
12. Désignation d'un délégué de la Commune pour siéger au sein de l'association de Gestion de l'Etablissement pour Personnes Agées (AGEPA).
13. Désignation d'un délégué de la Commune pour siéger au sein Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

14. Désignation d'un délégué de la Commune pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

15. Questions diverses

Le Maire

Jean-Jacques BOBICHON



Affiché le 27.03.2026